

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 1996

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 20 mai 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, FUSTER, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY (jusqu'à 20 h et à partir de 21 h 10), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI (à partir de la question 4), CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN, THIRODE, DUVERGET, SALOMON, Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : MM. VUILLEMIN, LAGRANGE, Mmes DUFAY (pendant la question 4, entre 20 h et 21 h 10), MAISIERES, MM. SANTI (jusqu'à la question 4), TABOURNOT, VIALATTE.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procurations de vote :

Mandants : MM. VUILLEMIN, LAGRANGE, Mmes DUFAY (pendant la question 4, entre 20 h et 21 h 10), MAISIERES, MM. TABOURNOT, VIALATTE.

Mandataires : MM. SCHWINT, FUSTER, THIRIET (pendant la question 4, entre 20 h et 21 h 10), Mme TETU, MM. DUVERGET, SALOMON.

* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Dénomination d'une voie : François Mitterrand

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de dénommer Avenue François Mitterrand l'actuel Boulevard de la Grette.

2 - ZAC de la Combe Saragosse - Dénomination de la place centrale Place des Contes du Chat Perché

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer «Place des Contes du Chat Perché» la place centrale «terrain de jeux» du quartier de la Combe Saragosse.

3 - Association des Villes Thermales de Franche-Comté - Représentation de la Ville

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a désigné MM. JEANNEROT, POMEZ, BOICHON et Mme WEINMAN pour représenter la Ville au sein de l'Association des Villes Thermales de Franche-Comté.

4 - Stratégie de développement économique de la Ville de Besançon

M. le Maire a félicité en premier lieu les personnes qui ont rédigé les documents de travail transmis aux membres du Conseil Municipal. Puis il a, dans une courte introduction, rappelé «l'histoire» économique de Besançon en distinguant trois périodes :

- de l'après-guerre aux années 70 (période faste)
- de fin 70 à fin 80 (période où il a fallu faire face aux crises successives : pétrole, textile et horlogerie, période de mutation, de reconversion horlogère)
- de fin 80 à nos jours (phase de l'innovation).

Il a ensuite cédé la parole à M. l'Adjoint JEANNEROT qui, en introduction, a précisé que ce débat économique était motivé par trois nécessités :

- établir l'état des lieux portant sur la zone d'emploi (travail confié à l'IRADES)
- se doter d'une stratégie de développement économique
- rassembler et fédérer l'ensemble de acteurs économiques de notre cité.

M. JEANNEROT a ensuite commenté, diapositives à l'appui, l'analyse réalisée par l'IRADES puis a présenté une stratégie globale d'intervention en deux objectifs :

*** Faire reconnaître et conforter Besançon comme pôle européen des Microtechniques, pôle mondial du Temps Fréquence et pôle Génie Bio-Médical.**

Besançon possède pour cela des atouts : image forte, activités de pointe et d'innovation donc porteuses d'avenir et développement (un groupe de travail sera créé pour mettre en place et accélérer la nécessaire synergie entre la formation, la recherche et la production).

*** Développer Besançon dans son rôle de capitale régionale et vers une «dimension» de métropole.**

La Région de Besançon occupe une place centrale au sein de la Franche-Comté sur les plans à la fois de la géographie, des échanges et des fonctions. Besançon y représente un noeud de communication essentiel et sa participation active au maillage culturel, scientifique et technologique des métropoles et principales villes voisines est essentielle pour un développement dynamique et ouvert de la Franche-Comté. Elle devra donc répondre au cours des prochaines années à plusieurs enjeux importants :

- renforcer les fonctions de tertiaire supérieur notamment scientifique, technologique et de services aux entreprises,
- renforcer les fonctions administratives découlant du statut de capitale régionale et susciter la délocalisation de celles qui peuvent encore lui faire défaut,
- répondre à la demande de logement qui représente un problème important pour la qualité de vie et l'attractivité,
- réaliser les infrastructures et mettre en place des services de transports collectifs qui permettront à la région bisontine de jouer tout son rôle d'interconnexion entre les diverses parties de la Franche-Comté, notamment dans la perspective d'une nouvelle gare TGV.

Politique et outils pour le développement

Sept axes ont été proposés :

Axe 1 : *Poursuivre l'effort d'aménagement et d'urbanisme en vue d'offrir aux entreprises des espaces adaptés.*

Accompagner le développement par une politique d'aide à l'immobilier adaptée.

Axe 2 : *Permettre un développement harmonieux de l'activité commerciale et artisanale par la création, en partenariat avec tous les acteurs concernés, de l'observatoire du commerce et de l'artisanat qui établira un schéma d'orientation commerciale et artisanale.*

Axe 3 : *Développer le potentiel universitaire de formation supérieure et de recherche par :*

- une amélioration de l'offre d'enseignement à Besançon
- le maintien de l'université au coeur de la Ville afin que les étudiants vivent avec leur cité

- l'appui sur l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie pour dynamiser l'économie.

Axe 4 : *Mettre en oeuvre une politique du tourisme* (développement notamment du tourisme d'affaires qui est une nécessité économique).

Axe 5 : *Travailler en réseau avec les partenaires intervenant dans le champ économique. A cette fin, une double initiative est proposée :*

1 * *Création d'un Comité Local de Développement et de Prospection* qui sera constitué de deux modules :

- un groupe de pilotage composé du Préfet, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général, du Président de la CCI et du Maire, et ayant pour objectif de mettre en synergie l'ensemble des volontés susceptibles de conforter Besançon dans sa place régionale. A cette fin, il coordonne et/ou prépare les décisions nécessaires au développement économique.

- un groupe projet, animé par la Ville et constitué de la CCI, de l'ADED, le Service Economique de la Région, du SGAR, de la Préfecture du Département, du Commissaire pour l'Emploi, du District de Besançon, de l'Union Patronale et d'IEN.

Ses objectifs :

. susciter, faire converger et coordonner les projets de développement

. organiser la fonction prospection

. préparer les plans de promotion

. préparer, pour le groupe de pilotage, tous les éléments nécessaires à son fonctionnement et/ou les dossiers qui nécessitent l'arbitrage.

2 * *Immersion du Service Economique de la Ville dans le réseau des développeurs initié par la DRIRE.*

Axe 6 : *Engager un plan de promotion aux couleurs de la Ville de Besançon* (budget proposé : 10 MF sur 3 ans).

Axe 7 : Relier la politique d'insertion et la politique économique.

Il convient en effet de renforcer la dimension économique du PLIE, en optimisant et améliorant les liaisons politiques économiques et politiques d'insertion. Cela passe par l'«activation» d'un club d'entreprises bisontines, présidé par un chef d'entreprise local, et la création d'un «lieu ressources» qui permettra la recherche et l'exploitation de nouveaux gisements d'emplois, la création d'activités et un soutien renforcé des entreprises d'insertion.

Ensuite, un large débat s'est instauré auquel ont pris part Mme WEINMAN, M. CHRISTELLE, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. BONNET, M. DUVERGET, M. SCHWINT, Mme BULTOT, M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX, M. VOUILLOT, M. THIRODE, Mme MONTEL, M. PINARD, M. THIRIET, M. JACQUEMIN, M. NUNINGER, M. POMEZ, M. RENOUD-GRAPPIN et M. JEANNEROT.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

5 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subvention à Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Rive Boutique de Gestion une subvention de 135 000 F destinée à l'accueil et au suivi des trois nouvelles sociétés :

- SAROL SECURITECH
- Société B52
- Société EURL CENTORES.

6 - Redynamisation du centre-ville - Projet d'aménagement du quartier du Marché

Après une présentation globale de ce projet par M. l'Adjoint ANTONY, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

a) Bilan de la concertation préalable

Adopté à l'unanimité. La concertation publique s'est conclue sur un bilan très favorable à une opération d'aménagement regroupant les deux marchés couverts, développant les marchés de plein air, améliorant la situation du stationnement et créant une place piétonne.

b) Dossier de création de ZAC

Située entre les ponts Battant et Denfert Rochereau, la ZAC Marché Beaux-Arts sera aménagée principalement sur des espaces publics, sauf pour l'îlot délimité par la Place Pâris, les rues Pâris et Jean Petit et la rue Gustave Courbet.

La surface à aménager représente une superficie d'environ 4 ha.

Le programme retenu est le suivant :

- . le réaménagement de la place et des espaces publics
- . la construction sur le site de l'îlot Pâris d'un marché couvert pour 2 000 m² et d'un cinéma en étage pour 3 500 m²
- . l'optimisation du stationnement sur le site du parking des Remparts Dérasés.

Au stade actuel des études et de l'avancée du projet, cette opération a été évaluée à 100 MF HT dont 60 MF à la charge de la Ville. La réalisation de ce projet peut être envisagée dans un délai de 4 à 5 ans.

Ce dossier de création de ZAC a été adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

c) Convention de concession d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de concéder cette opération d'aménagement à la SEDD, dès la création de la ZAC Marché Beaux-Arts (M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas participé au vote).

La séance est levée à 22 heures 40.

Hôtel de Ville, le 21 mai 1996
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi
Pour le Maire,
L'Adjoint,